

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

S.T. n° 94.016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Mars à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Mars 1994

DATE D'AFFICHAGE

10 Mars 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN
M. CHABANEAU par M. LE GUEUT
M. LACOTTE par M. RAULT
M. POTENNEC par M. BENOIT
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU, REVOLAT et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Extension de la Z.A.E.C. - Acquisition de terrain de Madame MERCIER

VOTE : UNANIMITE

Par promesse en date du 4 Janvier 1994 Mme MERCIER, propriétaire des parcelles cadastrées CI n°s 33 et 88 pour 5441 m2,

s'est engagée à les céder à la ville moyennant la somme de 54.410 F.

Ces terrains, affectés dans l'immédiat à une réserve foncière, sont inclus dans le périmètre d'extension de la Z.A.E.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la promesse de vente signée le 4 Janvier 1994 par Mme MERCIER,
- VU le plan parcellaire,
- VU l'avis des Services Fiscaux en date du 24 Juin 1993,
- CONSIDERANT que l'acquisition de ces terrains permet la constitution de réserves foncières en vue de l'extension de la Z.A.E.C.,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de la vente, par Mme MERCIER demeurant "Les Guittons" 17600 MEDIS, des terrains cadastrés section CI n°s 33 et 88 pour 5441 m2 moyennant la somme de cinquante quatre mille quatre cent dix francs (54.410 F).
- que l'acte sera rédigé en l'étude de Me PAGEOT, Notaire de la venderesse
- que la dépense correspondante sera inscrite au budget en cours lors de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 Mars 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS